

Note de rentrée Année Scolaire 2017 – 2018

Vous avez demandé l'inscription ou la réinscription de votre enfant à l'école Notre-Dame et nous vous en remercions. Pour que celle-ci soit effective, vous voudrez bien nous faire parvenir **le livret scolaire et le certificat de radiation (pour les nouveaux), avant la rentrée de septembre**, si ce n'est déjà fait.

La rentrée scolaire est fixée au **LUNDI 4 septembre 2017**

8h30 pour le primaire- 9h00 pour la petite section- 13h30 pour la moyenne et la grande section

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : La structure pédagogique, le nom des enseignants et la répartition des élèves par classe seront affichés le jour de la rentrée.

HORAIRES de classe pour tous les élèves maternelles et primaires

De 8h 30 à 11h 45 et de 13h 30 à 16h 00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

De 8h 30 à 11h 30 le mercredi. Classe tous les mercredis.

Dans le temps travaillé par semaine est compris le temps de culture chrétienne et la pastorale.

Par mesure de sécurité, le portail sera fermé dès la sonnerie à 8h30 et 13h30. **Cela signifie que tous les parents doivent être sortis de l'école avant 8H30, SURTOUT en maternelle. Les enfants en retard ne seront pas acceptés en classe.**

OUVERTURE

A 8h20 (entre 7h30 et 8h20, il faut sonner en maternelle) ; 11h45 ; 11h30 le mercredi et à 13h20 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Pour faciliter le flux des élèves, le portail est aussi ouvert de 16 h à 16 h10 / de 17 h à 17 h 10.

Seuls, les enfants de maternelle sont autorisés à sortir à n'importe quel moment entre 16h10 et 18h25, il faut sonner. **Par contre, les enfants du primaire qui ne sont pas sortis à 16h10 restent obligatoirement jusqu'à 17h00. Après 17h10, par sécurité, le portail est fermé, il suffit de sonner pour entrer.**

Mercredi : Pas de cantine, l'école est fermée le mercredi après midi à 12 h 15 .

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER CES HORAIRES.

SORTIE DES ELEVES : Les personnes autres que les parents, doivent être munies de leur CARTE

D'IDENTITE et d'une autorisation écrite de ces derniers pour récupérer un enfant. Un imprimé vous sera remis à la rentrée.

REGLEMENT INTERIEUR « pour mieux vivre ensemble » : Comme défini dans la convention de scolarisation, signée par toutes les familles, l'établissement s'engage à scolariser votre enfant dans la classe suivant l'accord du passage ou du maintien validé par le conseil de cycle.

Les familles s'engagent, après avoir pris connaissance du projet éducatif et pastoral, du règlement intérieur et du règlement financier à y adhérer et à mettre tout en œuvre afin de les respecter. La non application du règlement, dans tous les lieux de l'école ou collège, avec tous les personnels, enseignants, surveillants, employés, stagiaires, entraîne des sanctions. Ces décisions sont sans appel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES : L'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires 1H/semaine) se déroulera le mercredi de 8h30 à 9h30 pour les élèves dont la participation est souhaitée par leur enseignant. Les enfants qui ne feront pas partie des groupes d'APC commenceront les cours à **9H30**. S'ils arrivent à 8h30, ils seront **accueillis** dans leur classe, en autonomie.

L'APC commencera le mercredi 13 septembre.

Attention : le portail fermera impérativement à 8h30 et sera réouvert à 9H30 (**inutile de sonner avant!**). Les enfants arrivant à 9H30 iront directement dans la cour de récréation pour y retrouver leur enseignant.

GARDERIE : De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 10 à 18 h 25 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

La garderie après 16h10 est réservée aux familles ne pouvant pas venir chercher les enfants. Nous souhaitons maintenir la gratuité de cette garderie mais pour cela, le nombre d'enfants ne doit pas continuer à augmenter **et les parents doivent respecter les horaires.**

De 7 h 30 à 8h 30 pour les maternelles et de 11 h 30 à 12 h 15 le mercredi

De 16 h 10 à 17 h 00 pour les élèves de **CP/CE1**. Elle se déroulera dans la salle polyvalente ou dans la cour.

ETUDE (gratuite) : De 16 h 10 à 17 h 00 pour les élèves de CE2/CM1/CM2. Elle se déroulera dans la salle de restauration.

Attention : les parents doivent vérifier les devoirs en rentrant à la maison, le temps d'étude n'est pas assez long pour un apprentissage correct des leçons. La priorité est donnée aux enfants dont les parents sont dans l'impossibilité de venir les chercher à 16H10. Tout enfant perturbant ce temps de travail, sera exclu de l'étude et devra quitter l'école à 16H10.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se mettront en place à partir du 2 octobre de 16h10 à 17h00, **RESTAURATION SCOLAIRE** : vente de tickets (5 au minimum) lundi 28, mardi 29, mercredi 30 août de 7h30 à 9h30 (vous pourrez aussi venir déposer les fournitures scolaires de vos enfants pour éviter de les transporter le jour de la rentrée) et lundi 4 septembre de 7H30 à 9H00. Pendant l'année, cette vente est assurée tous les lundis de 7 h 45 à 8h 45, dans la cantine des élèves de maternelle. Prévoir d'anticiper vos achats lorsque le lundi est férié.

Le temps du repas doit rester un moment convivial tout en respectant les règles de bonne conduite et le règlement intérieur de l'école. Le non respect des règles entrainera une exclusion temporaire ou définitive de la cantine, du self (CM2).

Pour les élèves de CM2, il faudra retirer la carte prépayée au secrétariat du collège à partir du **lundi 28 Août 2017 à 9h00**. Toute carte perdue dans l'année sera à renouveler à vos frais.

GOÛTERS : les enfants peuvent porter une collation à l'école mais elle ne sera prise qu'avant 8h30 ou après 16h. Pas de goûters pendant les récréations.

ABSENCES : Toute absence doit être signalée le matin même à l'école, par téléphone ou courriel, en précisant le nom et la classe de l'élève. Au retour, **un mot d'absence est exigé sur papier libre** ou un certificat médical pour une absence prolongée.

Absence le jour de la rentrée

Vous devez impérativement faire parvenir un courrier ou courriel **avant le 31 août** (ou le lundi 4 septembre au matin en cas de maladie), précisant le motif d'absence de l'élève.

SANTE / HYGIENE : L'école n'accueille ni les enfants avec les couches, ni les enfants malades. **Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer des médicaments** sauf aux enfants pour lesquels un Protocole d'Accueil et d'Insertion (P A I) aura été établi.

Nous vous demandons de rester très vigilants toute l'année quant à l'apparition des poux. N'hésitez pas à demander conseil.

CAHIER DE LIAISON : Les circulaires y seront collées, le règlement intérieur de l'école y sera rangé.

Merci de les lire, remplir si nécessaire et **surtout de les signer le soir même**, attestant que vous en avez pris connaissance.

Les coupons-réponses à découper sont à mettre dans une enveloppe avec le nom, la classe et le règlement.

AFFAIRES PERSONNELLES : Il est indispensable de **marquer vêtements, cartables !**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels, jouets, jeux, vêtements, bijoux.

A chaque fin de période, tous les vêtements restants seront donnés à une association caritative.

EDUCATION SPORTIVE ET PISCINE : Les séances de piscine et de sport sont obligatoires avec une tenue adaptée indispensable.

Vous devez fournir un certificat médical en cas de contre-indication.

CONGES SCOLAIRES

Toussaint	du vendredi 20 10 2017 au soir au lundi 06 11 2017 au matin
Noël	du vendredi 22 12 2017 au soir au lundi 08 01 2018 au matin
Hiver	du vendredi 16 02 2018 au soir au lundi 05 03 2018 au matin
Printemps	du vendredi 13 04 2018 au lundi 30 04 2018 au matin
Pont de l'Ascension (à confirmer)	du mercredi 10 05 2018 à midi au lundi 14 05 2018 au matin
Début des vacances d'été	vendredi 06 juillet 2018 à midi

Attention, les soirs de vacances l'école fermera à 17h30.

Pour les journées pédagogiques, les activités particulières, un calendrier vous sera donné.

Dans l'attente du plaisir d'accueillir votre enfant pour une nouvelle année scolaire, je vous souhaite de bonnes et reposantes vacances.

Le Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
Hélène Disaud-Puel